



Le Président  
[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard MEGIE  
3, Rue Michel-Ange  
75794 Paris Cedex 16

Décision définissant la liste des unités dans lesquels les agents IT qui y sont affectés peuvent prétendre à une indemnité de sujétion lié au degré d'exposition de leur poste au regard de leur environnement professionnel.

## LE PRESIDENT

- Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS ;
- Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;
- Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;
- Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;
- Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;
- Vu l'arrêté du 27 août 2015 modifié pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;
- Vu l'arrêté du 27 décembre 2016 pris en application de l'article 7 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'adjoints techniques de la recherche et d'adjoints techniques de recherche et de formation des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps de techniciens de la recherche et de techniciens de recherche et de formation du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

- Vu l'arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'assistants ingénieurs des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'ingénieurs d'études des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'ingénieurs de recherche des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 27 août 2015 modifié pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu la note de gestion n° CIR171898DRH du 22 août 2017 relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel aux ingénieurs et techniciens du CNRS ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** La liste des structures dans lesquelles les fonctionnaires, qui y sont affectés, peuvent prétendre à une part complémentaire d'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) au titre du degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel, est la suivante :

## Codes unités

## Noms unités

INS1619	Institut national des sciences de l'univers du CNRS
MOY1692	Direction déléguée à la formation pour les entreprises
MOY1620	Direction générale déléguée aux Ressources
MOY200	Délégation Paris B
MOY1662	Coordination nationale de prévention et de sécurité
MOY1600	Délégation Paris Michel-Ange
MOY1678	Direction des systèmes d'information
MOY1400	Délégation Midi-Pyrénées
MOY1646	Direction des comptes et de l'information financière
MOY1601	Présidence du CNRS
MOY1500	Délégation Aquitaine
MOY1632	Direction des ressources humaines
MOY1677	Direction de l'Europe de la recherche et coopération internationale
MOY1673	Direction de l'audit interne
INS1640	Institut des sciences humaines et sociales
INS1650	Institut écologie et environnement
MOY400	Délégation Ile-de-France sud
MOY1200	Délégation Provence et Corse
MOY1000	Délégation Alsace
MOY600	Délégation Centre-Est
MOY1605	Direction de l'information scientifique et technique
MOY100	Délégation Paris-Villejuif
MOY1666	Direction de la Communication
MOY700	Délégation Rhône Auvergne
INS1610	Institut de physique
MOY1621	Mission pilotage et relations avec les délégations régionales et les instituts
MOY1100	Délégation Alpes
MOY500	Délégation Ile-de-France ouest et nord
MOY1300	Délégation Languedoc-Roussillon
INS1618	Institut national de physique nucléaire et de physique des particules du CNRS
INS1630	Institut des sciences biologiques
INS1620	Institut de chimie
MOY1699	Direction d'appui à la structuration territoriale de la recherche
INS1680	Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions
MOY1622	Direction des affaires juridiques
INS1660	Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes
MOY1700	Délégation Bretagne et Pays-de-Loire

## Codes unités

## Noms unités

MOY2000	Délégation de la Cote d'Azur
MOY1649	Direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation
MOY1609	Direction innovation et relations avec les entreprises
INS1670	Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions
MOY1800	Délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie
MOY800	Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes
MOY1613	Secrétariat général du comité national de la recherche scientifique
MOY1900	Délégation Normandie
MOY1663	Service informatique et libertés (CIL)
MOY1665	Coordination Nationale de Médecine de Prévention
MOY1648	Fonctionnaire de défense
MOY1602	Direction générale déléguée à la science
MOY1672	Mission pour la place des femmes
MOY1676	Comité pour l'histoire du CNRS
USR6402	CENTRE DE CALCUL DE L'INSTITUT NATIONAL DE PHYSIQUE NUCLEAIRE ET DE PHYSIQUE DES PARTICULES
UPS851	Institut du Développement et des Ressources en Informatique Scientifique

**Article 2** : La présente décision prend effet au 1<sup>er</sup> septembre 2017 et sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 22 août 2017

Pour le Président

Le Directeur général délégué aux ressources



Christophe COUDROY